

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 mars, 1876.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions ci-dessous et a trouvé suffisants les avis donnés, à savoir : les pétitions de—

L'honorable *Frank Smith* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie anglo-canadienne de prêt et de crédit."

De l'honorable *Frank Smith* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie anglo-canadienne de placement."

De *John J. Grange* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*."

De l'honorable *R. W. W. Carrall* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie nationale canadienne de prêt et d'assurance sur la vie."

De *R. M. Hubert*, président de la banque *St. Jean-Baptiste*, de *Montréal*, et autres, demandant que le délai fixé par l'acte 38 *Victoria*, ch. 59, pour obtenir le certificat de la trésorerie mentionné dans cet acte, soit prolongé, dans le cas de la banque jusqu'au 1er mai 1877.

De la compagnie du grand chemin de fer Occidental, demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*, demandant un acte pour prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et terminer ses travaux et pour d'autres objets.

De la compagnie du pont de la rivière *Détroit*, demandant un acte pour prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et terminer son pont et d'autres travaux, et pour d'autres objets.

De *Richard Lippincott Denison* et autres, membres du comité des actionnaires particuliers du chemin de fer Septentrional; demandant qu'il soit passé un acte qui leur permette de se procurer des fonds, et d'élire parmi eux quelqu'un pour les représenter dans le bureau de la dite compagnie, et veiller à leurs intérêts.

De la compagnie du pont du sud du *Canada*; demandant un acte pour prolonger les délais dans lesquels elles doit commencer et terminer son pont projeté.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et a trouvé les avis insuffisants sous le rapport de la durée de leur publication, savoir :

Du révérend *V. W. Vigneulle*, en religion, frère *Armin Victor*, visiteur provincial de la société des frères des écoles chrétiennes en *Canada* et autres, membres de la dite société; demandant un acte d'incorporation pour la dite société sous le nom de Frères des Ecoles de la Doctrine Chrétienne en *Canada*.

De la compagnie du chemin de fer du sud du *Canada*; demandant un acte qui permette à la compagnie d'émettre des débentures préférentielles.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ces cas, vu que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition du révérend *V. W. Vigneulle*, en religion, frère *Armin Victor*, visiteur provincial de la société des Frères des Ecoles Chrétienne en *Canada*; *Jeun Rautier*, en religion, frère *Flamian*, directeur à *Montréal*; *Louis Laberge*, enre-